



FICHE D'INSCRIPTION FORMATION DE CADRES entraîneurs/arbitres 2017/2018

Photo
Obligatoire

- Filière Entraîneur
- Filière Arbitre
- Filière Entraîneur / Arbitre

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

E.MAIL OBLIGATOIRE:..... TELEPHONE :.....

CLUB :DATE DE NAISSANCE :

FORMATIONS ANTERIEURES : (cocher votre choix)

- 1^{er} niveau – Animateur minibasket/arbitre stagiaire : indiquer l'année d'obtention
- 2^{ème} niveau – Initiateur/arbitre départemental : année d'obtention : indiquer l'année d'obtention
- Pour tout positionnement ou demande d'équivalence merci de compléter le dossier d'équivalence joint

**(JOINDRE LA PHOTOCOPIE DU DIPLOME LE PLUS ELEVE et ou copie des diplômes d'équivalence) /
Ou le dossier de demande d'équivalence**

AUTORISATION PARENTALE POUR MINEUR

Je soussigné-e agissant en qualité de autorise / n'autorise pas (*) le responsable du stage à donner en mon nom, lieu et place, toute autorisation nécessaire pour tout acte opératoire ou d'anesthésie qui serait décidé par le corps médical dans le cas où mon enfant dont l'identité est déclinée ci-dessus serait victime d'un accident ou d'une maladie aigue à évolution rapide pendant la durée du stage.

En cas de souci, je demande au responsable du stage de contacter au

Date et signature du représentant légal :

(*) Rayer la mention inutile

FORMATION SOUHAITEE : (cocher votre choix)

Niveau de formation	1 ^{er} niveau		2 ^{ème} niveau	
	Animateur Minibasket/Arbitre stagiaire (235 €)	Animateur/Arbitre stagiaire en semi week-end (185 €)	Initiateur/Arbitre Départemental (245 €)	Initiateur/Arbitre départemental en semi week-end (205 €)
Dates	du 23/10/2017 Au 27/10/2017	24/25 novembre 2017 08/09 décembre 2017	du 05/03/2018 au 09/03/2018 du 30/04/2018 au 04/05/2018	26/27 janvier 2018 16/17 février 2018 23/24 mars 2018 Evaluation le 7 avril 2018
CHOIX				

(JOINDRE LE CHEQUE DU MONTANT DE LA FORMATION)

Avis du Président du Club :
Signature et tampon du Club :

Contrôle du CTF :

A RENVoyer :

- A VOTRE COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE POUR LES 1^{er} - 2^{ème} - 3^{ème} NIVEAUX
- A LA LIGUE REGIONALE POUR LE 4^{ème} NIVEAU

REGLEMENT INTERIEUR Saison 2017/2018
DES STAGES ORGANISES
PAR LE COMITE DE MAINE & LOIRE DE BASKETBALL

NOM DU STAGIAIRE :

Article 1 -

Pour le bon déroulement du stage, chaque stagiaire devra se conformer aux conditions de participation rappelées ci-après, ainsi qu'aux consignes particulières énoncées en début de stage par le responsable de stage.

Article 2 -

L'organisation et le déroulement des stages s'effectuent sous la responsabilité du Comité de Basketball à l'égard des stagiaires. Seuls les candidats admis au bénéfice de la formation seront accueillis sur le site de la formation et pourront bénéficier d'une protection juridique.

La présence de toute autre personne est donc formellement interdite sur les lieux de stage.

Article 3 -

Le Comité de Basketball décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels qui se produiraient sur les lieux du stage.

Article 4 -

Par respect pour les cadres et pour les autres stagiaires, chaque candidat se conformera aux horaires des séances de travail, ainsi qu'aux horaires des repas.

Article 5 -

La consommation d'alcool est absolument interdite pendant toute la durée du stage.

Aucune boisson alcoolisée ne sera servie durant les repas. De même, aucune consommation d'alcool ne sera tolérée dans l'environnement du stage.

Article 6 -

La consommation de cigarettes n'est pas autorisée durant les séances de travail. Les stagiaires désirant fumer attendront les pauses et le feront à l'extérieur des salles de cours et de sport.

Article 7 -

Tout stagiaire qui désire s'absenter ou quitter momentanément le stage, ne pourra le faire qu'avec l'accord du chef de stage. En cas d'autorisation d'absence donnée par le chef de stage, une décharge sera signée par le stagiaire qui s'absente ou par les parents du stagiaire mineur.

Article 8 -

Le non respect de ce règlement peut entraîner le renvoi du stagiaire sans remboursement des frais de participation.

Fait à....., le/...../.....

Signature de l'intéressé ou du représentant légal
Précédée de la mention « bon pour accord »